



M e d i c a l T e c h n o l o g y

CROSSJECT RAPPORT ANNUEL 2018

Comprenant:

- - Le rapport du Directoire à l'assemblée générale annuelle,
- - Le rapport sur le gouvernement d'entreprise
- - Les comptes annuels de l'exercice 2018,
- - Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels,

CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 17 428 074 euros
Siège social : 6 rue Pauline Kergomard - ZAC Parc Mazen Sully - 21000 Dijon
438 822 215 RCS DIJON
(Ci-après la « Société »)

RAPPORT DE GESTION

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Ils ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Votre Commissaire aux comptes relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées.

Toutes les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

1. Activité de la Société

1.1. Faits marquants de l'exercice 2018

Les faits marquants de l'exercice 2018 sont les suivants :

- La société a procédé à une attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) et une émission obligataire convertible (Communiqué du 12 février 2018) :
 - 5 706 522 obligations convertibles d'un euro de valeur nominale ont été émises avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, le 12 février 2018, chaque obligation convertible pouvant être convertie à tout moment jusqu'au 12 février 2020, et donnant droit à un nombre d'actions égal à la valeur nominale d'une obligation convertible divisée par la valeur la plus basse entre 4,50 € et un cours de bourse moyen pondéré

de l'action précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 10 %, dans le respect du plafond autorisé ;

- 8 958 702 BSA, ont été émis le 9 février 2018 par le Directoire, sous condition suspensive de la décision d'émission des obligations convertibles, à raison d'un BSA par action détenue, dix (10) BSA donnant le droit de souscrire une action nouvelle Crossject d'un euro de valeur nominale à un prix unitaire de 4,50 euros. Les BSA exerçables du 10 avril 2018 au 30 juin 2018 sont devenus caducs le 30 juin 2018
- La société a procédé à une nouvelle émission obligataire convertible en actions de 2,5 M€ (Communiqué du 12 juillet 2018) : 2 717 391 obligations convertibles d'un euro de valeur nominale ont été émis le 11 juillet 2018, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs désignés au sein de la catégorie susvisée, chaque obligation pouvant être convertie à tout moment jusqu'au 11 juillet 2020, et donnant droit à un nombre d'actions égal à la valeur nominale d'une OC divisée par la valeur la plus basse entre 3,36 € et un cours de bourse moyen pondéré de l'action précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 10 %, dans le respect du plafond autorisé.
- Il a été procédé au renforcement des compétences pharma au sein du conseil de surveillance de Crossject en nommant le Dr Jean-François Loumeau en qualité de membre du conseil en remplacement de la société SNPE dont la ratification sera soumise à l'assemblée (Communiqué du 13 septembre 2018)
- La participation de GEMMES VENTURE dans le capital de Crossject, a été renforcée significativement, suite à sa conversion de l'ensemble des 869 565 Obligations Convertibles qu'il avait souscrites en juillet 2018. Cette conversion a donné lieu à la création de 591 304 actions nouvelles (Communiqué du 22 octobre 2018)
- La société a procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de 3 400 842 euros par émission de 3 400 842 actions ordinaires nouvelles au prix de 1,16 euro par action soit une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 3 944 976,72 euros (Communiqués du 27 novembre 2018 et du 21 décembre 2018). A l'issue de cette opération, la participation de GEMMES VENTURE a été portée à 30,6 % du capital de la société. A cette occasion, il a été décidé le report à une date postérieure à la prochaine Assemblée Générale et sous réserve de l'adoption d'une nouvelle délégation le permettant du principe de l'émission et de l'attribution gratuite de BSA à tous les actionnaires annoncée en juillet 2018.

1.2. Evènements concernant la structure juridique de la Société

Durant l'exercice 2018, aucun évènement juridique n'a affecté la structure juridique de la société.

1.3. Directoire

Au 31 décembre 2018, le Directoire était composé de Monsieur Patrick ALEXANDRE (Président), de Madame Isabelle LIEBSCHUTZ, de Monsieur Olivier GIRE et de Monsieur Henri DE PARSEVAL.

1.4. Situation de la Société et description de son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

1.4.1 D'un point de vue commercial :

- La société constate un accroissement d'intérêt pour les médicaments ZENEO®, comme l'indique le nombre d'accords de confidentialité signés avec des sociétés américaines, cinq fois plus important en 2018 qu'en 2015. L'accord de confidentialité intervient après la mise en relation et marque le début de discussions approfondies.

- Ce dynamisme des discussions commerciales s'explique par les avancées du développement des médicaments et notamment de ZENEO® Naloxone, traitement d'urgence contre l'overdose d'opioïdes dont le nombre de victimes croît chaque année particulièrement aux États-Unis.

1.4.2 D'un point de vue ressources humaines :

- La société a renforcé l'ensemble de ses équipes. Au 31 décembre 2018, la société emploie 67 personnes.

1.4.3 D'un point de vue financier :

- L'exercice 2018 se clôture par un résultat déficitaire de -10 711 626 euros contre – 7 610 969 euros en 2017.
- Les produits d'exploitation incluent un montant de 2 422 840 euros relatif à la production immobilisée, 645 338 euros relatif à la production stockée, 21 272 euros de subvention d'exploitation et 400 000 euros de transfert de charge à l'actif correspondant à l'étalement des frais liés aux émissions obligataires sur la durée de conversion des OC
- Les principaux éléments du compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

▪ Produits d'exploitation :	3 524 441 euros
▪ Charges d'exploitation :	(15 081 301) euros
▪ Résultat d'exploitation :	(11 556 861) euros
▪ Résultat financier :	(737 057) euros
▪ Résultat courant avant impôt :	(12 293 918) euros
▪ Résultat exceptionnel :	(10 194) euros
▪ Crédit d'impôt recherche	1 592 486 euros
▪ Résultat net :	(10 711 626) euros
- Les dépenses de recherche et développement (Base CIR) se sont élevées à 5 175 K€ pour l'exercice écoulé (contre 4 508 K€ en 2017).
- Les capitaux propres au 31 décembre 2018 s'élèvent à 1 654 547 euros, contre 6 085 758 euros en 2017

1.4.4 D'un point de vue communication Corporate:

La société continue de participer aux réunions et manifestations lui permettant de communiquer sur sa stratégie et son développement

1.4.5 D'un point de vue du développement technologique :

- Les tests et vérifications sur la qualité du composant de ZENEO®, dont la production a repris en novembre dernier, donnent entière satisfaction. Le moule complexe, qui a connu une rénovation complète, produit des composants de très bonne qualité. Crossject finalise les dernières vérifications en vue de produire des lots cliniques à partir du printemps. Ces lots cliniques seront utilisés pour les études de bioéquivalence, dès 2019.
- La pertinence de la stratégie de développement pharmaceutique de Crossject est confortée par l'intérêt des agences réglementaires européennes et américaines avec lesquelles la société a eu une vingtaine de consultations, dont neuf ces deux dernières années.

1.5. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2018

- Obtention du statut d'établissement pharmaceutique (Communiqué du 29 janvier 2019) : Le 25 janvier 2019, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a délivré à Crossject une autorisation d'ouverture d'établissement pharmaceutique (activité fabricant). Cette autorisation permet à Crossject de certifier les lots cliniques et de procéder, au sein de son laboratoire, aux contrôles de qualité sur le produit fini à usage humain
- Entre le 1er Janvier et le 31 Mars 2019, 3 997 014 OC1 et 1 847 426 OC2 ont été converties donnant respectivement accès à 3 382 104 et 1 441 304 actions. A ce jour toutes les obligations, dans la limite des délégations données par l'assemblée générale ont été converties. Les 107 208 obligations résiduelles (OC1) seront remboursées à l'échéance au nominal
- Financement de 1,1 M€ accordé conjointement par Bpifrance et région Bourgogne-France Comté (Communiqué du 4 février 2019) : Bpifrance, Banque Publique d'Investissement et la région Bourgogne Franche Comté, ont accordé conjointement à Crossject un Prêt Innovation R&D et un Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation d'un montant total de 1,1 M€ sur 8 ans avec un différé de remboursement de 3 ans. Ces prêts visent à soutenir la montée en puissance des moyens de production pyrotechnique. Crossject se dote ainsi de ressources financières supplémentaires pour apporter des améliorations technologiques et d'automatisation à ses lignes de production de Gray (fabrication du générateur de gaz et assemblage de l'actionneur ZENEO®) et pour soutenir la future croissance liée à la commercialisation de Zeneo®.

1.6. Évolution prévisible et perspective d'avenir

- Les discussions avec les partenaires potentiels se poursuivent en Europe et aux États-Unis. Crossject confirme son objectif de signer des accords de licence en 2019
- La constitution des dossiers de demande d'AMM progresse dans l'objectif de premiers dépôts aux Etats-Unis et en Europe dès 2020, prioritairement pour ZENEO® Naloxone, ZENEO® Midazolam et ZENEO® Adrenaline.

1.7. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Cf. supra.

1.8. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

En application des dispositions de l'Article D. 441-I .1° du Code de commerce le détail des Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu est présenté en annexe 2.

Dans la mesure où l'entreprise ne réalise pas encore de chiffre d'affaires, le tableau sur les factures émises prévu à l'Article D. 441-I .2° est sans objet.

Le tableau est présenté en annexe 2

1.9 Analyse de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires (article L. 225-100 alinéa 3 du Code de commerce)

1.9.1 Description des principaux risques et incertitudes

Dans la continuité de la stratégie annoncée donnant la priorité aux médicaments d'urgence et au marché américain, CROSSJECT s'est fixé pour objectif la signature d'accords de licence avec pour corolaire le versement de rémunération forfaitaire dites « upfront ». Si la société a lancé différentes initiatives dans ce domaine soit par ses propres moyens soit en mandatant des acteurs spécialisés, CROSSJECT ne peut exclure que la signature de ces accords soit retardée ou que ces accords ne soient pas conclus à des conditions qu'elle juge acceptables aujourd'hui. La non-signature de ce type d'accords aurait ainsi des effets défavorables sur la situation financière et le développement de la Société. De même, si CROSSJECT était amenée à conclure dans le futur des partenariats à des conditions dégradées, ses perspectives d'activité et de rentabilité en seraient impactées.

Plus largement, CROSSJECT rappelle que :

- bien qu'ayant simplifié et internalisé un certain nombre d'opérations spécifiques, sa capacité de fabrication d'injecteurs sans-aiguille est dépendante de partenariats industriels avec des sous-traitants.
- Par ailleurs, CROSSJECT doit obtenir de la part des Autorités de Santé américaine ou européennes des Autorisations de mise sur le marché en vue de la commercialisation de ses produits.
- Sur le marché très dynamique des dispositifs médicaux destinés à l'auto-administration de médicaments par injection, la Société est en concurrence avec d'autres acteurs dont la taille et les ressources peuvent être supérieures aux siennes.

CROSSJECT est également confronté à des risques financiers :

Le risque lié aux pertes historiques de la Société est un risque financier important compte tenu de la nécessité pour la Société de maintenir ses efforts de développement au travers des études cliniques et de la fabrication des lots de produits nécessaires à l'obtention des Autorisations de mise sur le marché. Ce risque lié à la continuité d'exploitation constitue ainsi le principal risque financier. Néanmoins, compte tenu de sa trésorerie actuelle et des différents financements à recevoir en 2019, CROSSJECT estime disposer à ce jour d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des 12 prochains mois.

1.9.2 Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes comptabilisées au 31 décembre 2018 (avec le comparatif 2017) sont les suivantes :

Dettes en €	2018	2017
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1.000.000 €	1.000.000 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 568 158 €	2 627 846 €
Dettes fiscales et sociales	525 053 €	644 798 €
Dettes sur immobilisations	2 614 000 €	2 514 000 €
Autres dettes	1 344 €	3 780 €
Total	6 708 555 €	6 790 425 €

1.10. Établissements secondaires

La Société dispose d'un établissement secondaire à Gray et à pris à bail à Arc les Gray d'un bâtiment d'environ 480 m² à effet du 1^{er} Janvier 2019

2. Prises de participations et sociétés contrôlées

La Société a créé la filiale CROSSJECT PHARMA, qui est à ce jour sans activité.

Par ailleurs, la Société n'a, au cours de l'exercice écoulé, pris aucune participation dans une autre société.

3. Participation des salariés au capital

La participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, représentait 0,15 % du capital au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

4. Résultat / affectation

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui s'élève à (10 711 626) euros, au compte « report à nouveau » débiteur qui serait ainsi porté d'un montant débiteur de (3 132 944) euros à un montant débiteur de (13 844 570) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Il est également demandé à l'assemblée de bien vouloir apurer partiellement ledit poste « Report à nouveau » débiteur, par imputation à hauteur de 1 000 000 euros sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport » qui est ainsi ramené de 1 895 746 euros à 895 746 euros. En conséquence de cette imputation, le poste « Report à nouveau » s'élèverait à un montant débiteur de (12 844 570) euros.

Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée générale extraordinaire doit décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et soumis à votre approbation aux termes de la première résolution de l'Assemblée Générale faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, nous vous proposons de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

5. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Nous vous indiquons que la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, a engagé des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, à concurrence de 13 603 euros.

6. Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé (opérations sur titres des dirigeants – article 223-26 du Règlement général de l'AMF)

A la connaissance de la société, le récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé est le suivant :

Nom et prénom	GEMMES VENTURE & Philippe Monnot
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Personne liée à Philippe Monnot, Président du Conseil de surveillance
Acquisitions d'actions en 2018 :	
Nombre total d'actions acquises :	137 000
Prix moyen :	1,3632 €
Montant total :	186 758 €

Nom et prénom	GEMMES VENTURE & Philippe Monnot
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Personne liée à Philippe Monnot, Président du Conseil de surveillance
Conversions en 2018 :	
Nombre total de titres convertis :	691 283
Prix moyen :	1,7085 €
Montant total :	1 181 068,95 €

Nom et prénom	GEMMES VENTURE & Philippe Monnot
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Personne liée à Philippe Monnot, Président du Conseil de surveillance
Souscriptions d'actions en 2018 : Nombre total d'actions souscrites : Prix moyen : Montant total :	1 359 975 0,92 € 1 251 177 €

Nom et prénom	Patrick ALEXANDRE
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président du Directoire
Acquisitions d'actions en 2018 : Nombre total d'actions acquises : Prix moyen : Montant total :	5 040 1,5841 € 7 984,08 €

Nom et prénom	Olivier GIRE
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Directoire
Acquisitions d'actions en 2018 : Nombre total d'actions acquises : Prix moyen : Montant total :	2000 1,5532 € 3 106,40 €

Nom et prénom	Olivier GIRE
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Directoire
Attribution définitive d'actions gratuites en 2018 : Nombre total d'actions attribuées définitivement : Montant total :	10 000 0

Nom et prénom	Eric NEMETH
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil de Surveillance
Souscriptions d'actions en 2018 : Nombre total d'actions souscrites : Prix moyen : Montant total :	33 600 1,16 € 38 976 €

Nom et prénom	Eric NEMETH
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil de Surveillance
Acquisitions d'actions en 2018 : Nombre total d'actions acquises : Prix moyen : Montant total :	2 000 2,08 € 4 160 €

Nom et prénom	SNPE SA
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil de Surveillance
Conversions en 2018 : Nombre total de titres convertis : Prix moyen : Montant total :	73 979 3,4447 € 254 839,03 €

Nom et prénom	SNPE SA
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil de Surveillance
Souscriptions d'actions en 2018 :	
Nombre total d'actions souscrites :	270 460
Prix moyen :	0,92 €
Montant total :	248 823,20 €

Nom et prénom	Isabelle Liebschutz
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Directoire
Attribution définitive d'actions gratuites en 2018 :	
Nombre total :	3 500
Montant total :	0

7. Evolution du cours de Bourse

Le cours de bourse de la société au 31 décembre 2017 était de 4,63€. Au 31 décembre 2018, il est de 1,21 €.

8. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

En application des dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, préconisant de présenter aux actionnaires un tableau faisant apparaître les résultats au cours des cinq derniers exercices, ce document figure en Annexe I.

9. Le capital de la société

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2018 à 13 603 370 euros et était divisé en 13 603 370 actions ordinaires d'un euro de valeur nominale.

Au 31 décembre 2018, les instruments dilutifs étaient les suivants :

- 175 000 BSA 1, chaque bon donnant droit à 1,03 action, au prix de 0,99 euros (avec un droit à une émission complémentaire de 32 727 actions à émettre réservées aux détenteurs de BSA 1 au prix de 1€)
- 20 000 BSA 2, chaque bon donnant droit à 1,03 action, au prix de 0,99 euros
- 347 000 BSA Management 3, chaque bon donnant droit à 1,03 action, au prix de 2,77 euros
- 47 500 BSAANE, chaque bon donnant droit à 1,03 action, au prix de 10,16 euros
- 4 104 222 obligations convertibles (OC) d'un euro de valeur nominale, chaque OC pouvant être convertie à tout moment jusqu'au 12 février 2020, et donnant droit à un nombre d'actions égal à la valeur nominale d'une OC divisée par la valeur la plus basse entre 4,50 € et un cours de bourse moyen pondéré de l'action précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 10%, dans le respect du plafond autorisé
- 1 847 826 OC d'un euro de valeur nominale, chaque OC pouvant être convertie à tout moment jusqu'au 11 juillet 2020, et donnant droit à un nombre d'actions égal à la valeur nominale d'une OC divisée par la valeur la plus basse entre 3,36 € et un cours de bourse moyen pondéré de l'action précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 10%, dans le respect du plafond autorisé
- 38 250 actions attribuées gratuitement par la société en cours d'acquisition. Lors de leur attribution définitive en avril 2019 et mai 2020 sous réserve des conditions d'attribution, le Directoire pourra remettre des actions gratuites ou à émettre.

Le taux de dilution maximum s'élevait au 31 décembre 2018 à 40,13 % du capital (sur la base du capital actuel).

Ajustement des valeurs mobilières donnant accès au capital

Le Directoire a décidé, le 27 novembre 2018 :

- de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de 3 400 842 euros par émission d'un nombre maximum de 3 400 842 actions ordinaires nouvelles, au prix de 1,16 euro par action soit une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 3 944 976,72 euros,
- Dans le cadre de cette opération, le Président du Directoire a décidé, le 30 Décembre 2018:
 - o de préserver les intérêts des titulaires de bons à l'occasion de l'opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, en procédant à un ajustement de la parité d'exercice des BSA et BSAANE en circulation, sur la base de la moyenne des premiers cours de l'action et du droit préférentiel de souscription cotés simultanément pendant la période de négociation du droit, comme suit :

1 bon donne droit à 1,03 action

- o de préserver les intérêts des titulaires d'obligations convertibles à l'occasion de l'opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en augmentant « *le nombre maximal d'actions pouvant résulter de la conversion des OC (...) au prorata de l'augmentation du volume de titres composant le capital de la Société à l'issue de l'attribution de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants* »¹, soit 33,33 %.

L'actionariat de la société :

A la connaissance de la Société, et au vu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, les personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2016, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30 %, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote sont, au 31 décembre 2018, les suivantes :

Actionnaires	En capital	En droits de vote
Détenant plus de 5%		
Détenant plus de 10%		
Détenant plus de 15%		
Détenant plus de 20%		
Détenant plus de 25%	Gemmes Venture	
Détenant plus de 30%		Gemmes Venture
Détenant plus du tiers		
Détenant plus de 50%		
Détenant plus des 2/3		
Détenant plus de 90%		
Détenant plus de 95%		

¹ Par application des dispositions figurant dans les contrats d'émission des obligations convertibles

A la connaissance de la société, les évolutions significatives de l'actionnariat intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

- La participation de Gemmes Venture a été portée à 24,3% dans le capital de Crossject suite à la conversion de la totalité des obligations convertibles en octobre 2018,
- La participation de Gemmes Venture a été portée à 29,79 % dans le capital de Crossject suite à sa souscription à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en décembre 2018,

Depuis la clôture, il n'y a pas eu de modifications significatives

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité :

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 129 562
Cours moyen des achats : 3,09 €
- Nombre d'actions vendues : 112 905
Cours moyen des ventes : 3,17 €

Les achats et ventes ont été réalisés dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec KEPLER CHEUVREUX. Il n'existe pas de frais de négociation.

Au 31 décembre 2018, la société détenait 41 333 actions autodétenues dans le cadre de son contrat de liquidité (en dehors des actions d'autocontrôle indiquées ci-après).

Valeur évaluée au cours d'achat : 127 672 €
Valeur nominale : 1 €

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet au cours de l'exercice d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale

Nombre d'actions propres en autocontrôle

La société détient 150 000 actions propres représentant 1,10 % du capital au 31 décembre 2018, reçues à l'occasion de la fusion de la société avec CIP intervenue en juin 2014 . Elles sont valorisées à 1,562 M€ à l'actif en valeur d'apport et 180 k€ sur la base du cours au 31 décembre 2018

10. Autres informations

La Société n'a fait l'objet d'aucune sanction ou injonction édicté par l'Autorité de la concurrence au titre de l'article L. 464-2 du Code de commerce.

Elle n'exploite pas d'installation visée à l'article L. 515-8 du Code de l'environnement.

Le Directoire

ANNEXE I

Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	13 603 370	8.958.702	7.290.970	6.650.970	6.650.970
b) Nombre d'actions émises		8.958.702	7.290.970	6.650.970	6.650.970
c) Nombre d'obligations convertibles en actions				0	0
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes				0	0
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	-8 466 018	-6 685 194,00	-5 246 578,00	-4 452 132	-4.150.454
c) Impôt sur les bénéfices	-1 592 486	-1.129.060,00	-1 095 149,00	-1 045 320	- 968.396
d) Bénéfice après impôt mais avant amortissements et provisions	-6 873 532	-5.556.134,68	-4 151 429,00	-3 406 812	- 3.182.058
e) Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	10 711 626	-7 610 968,52	-6 662 787,00	-5 686 933	- 4.336.069
f) Montant des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt mais avant amortissement					
b) Bénéfice après impôt mais avant amortissement					
c) Dividende versé à chaque action					
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	72	54	39	23	20
b) Montant de la masse salariale	2 728 268	2 122 950,82	1 672 448,00	1 122 277	1.117.715
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux	1 243 836	936 156,08	707 862,00	603 584	536.233

ANNEXE II
FACTURES RECUES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE dont le terme est échu (article D.441-4)

FACTURES RECUES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE dont le terme est échu (article D.441-4)

	Article D. 441-I .1° : Factures reçues					
	non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	174					239
Montant total des factures concernées TTC	600 844,47 €	797 317,34 €	232 009,50 €	83 550,38 €	551 424,75 €	2 265 146,44 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	-8,22%	10,91%	3,17%	1,14%	7,54%	30,98%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues				0		
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)				0		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement				Délais contractuels : 30 Jours		

CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 17 428 074 euros
Siège social : 6 rue Pauline Kergomard - ZAC Parc Mazen Sully - 21000 Dijon
438 822 215 RCS DIJON
(Ci-après la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Convoqués en Assemblée générale annuelle conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport du Directoire et des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous avons établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport inclut les informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, ainsi que les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

1. Observations du Conseil sur le rapport du directoire et les comptes de l'exercice

Le rapport du Directoire à l'Assemblée générale n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil de Surveillance.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils vous ont été présentés après avoir été examinés, n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de Surveillance.

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes annuels et du rapport du Directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le Conseil de Surveillance entend périodiquement, et au minimum tous les 3 mois, le Directoire sur la marche de la société.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'autres observations à formuler sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

2. Autorisations préalables du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice

Il est rappelé qu'en application de l'article 24 des statuts modifié par l'assemblée générale du 17 mai 2017, le Conseil de surveillance autorise le Directoire préalablement aux opérations suivantes :

- les investissements et engagements de dépenses supérieurs à 1 million d'euros,
- les acquisitions et cessions de participations,
- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social.

La même Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L.225-65 du Code de commerce, lui a également délégué sa compétence à l'effet de procéder aux modifications nécessaires des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et

réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire. Cette délégation n'a pas été utilisée.

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil de surveillance a autorisé les émissions de valeurs mobilières suivantes :

1) Le Conseil a autorisé le Directoire, dans sa séance du 2 février 2018, à procéder à :

- une émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

5 706 522 obligations convertibles d'un euro de valeur nominale ont été émises dans ce cadre sur décision du Président du Directoire le 12 février 2018 agissant sur subdélégation du Directoire, chaque obligation convertible pouvant être convertie à tout moment jusqu'au 12 février 2020, et donnant droit à un nombre d'actions égal à la valeur nominale d'une obligation convertible divisée par la valeur la plus basse entre 4,50 € et un cours de bourse moyen pondéré de l'action précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 10 %, dans le respect du plafond autorisé.

- une attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au bénéfice de l'ensemble des actionnaires de la Société exerçables au plus tôt le 9 avril 2018 pendant une période d'exercice ne pouvant excéder trois mois, dans la limite d'un plafond nominal d'augmentation de capital de 900 000 euros.

8 958 702 BSA ont été émis le 9 février 2018 par le Directoire, sous condition suspensive de la décision d'émission des obligations convertibles, à raison d'un BSA par action détenue, dix (10) BSA donnant le droit de souscrire une action nouvelle Crossject d'un euro de valeur nominale à un prix unitaire de 4,50 euros. Les BSA exerçables du 10 avril 2018 au 30 juin 2018 sont devenus caducs le 30 juin 2018.

2) Le Conseil de Surveillance a, dans sa séance du 9 juillet 2018, autorisé le Directoire à procéder à :

- une émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes composée de personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant ou ayant investi à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, des technologies médicales ou des technologies innovantes, sur le fondement de la dixième résolution de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2018, dans la limite du plafond autorisé.
- une attribution gratuite de BSA au bénéfice de l'ensemble des actionnaires de la Société exerçables au plus tôt le 3 décembre 2018 pendant un période d'exercice expirant le 31 décembre 2019, dans la limite d'un plafond nominal d'augmentation de capital de 1 500 000 euros.

2 717 391 obligations convertibles d'un euro de valeur nominale ont été émis par le Directoire le 11 juillet 2018, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs désignés au sein de la catégorie susvisée, chaque obligation pouvant être convertie à tout moment jusqu'au 11 juillet 2020, et donnant droit à un nombre d'actions égal à la valeur nominale d'une OC divisée par la valeur la plus basse entre 3,36 € et un cours de bourse moyen pondéré de l'action précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 10 %, dans le respect du plafond autorisé.

3) Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 26 novembre 2018, a autorisé le Directoire à :

- Procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires nouvelles sur le fondement de la septième résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2018, d'un montant global maximum, prime d'émission incluse de 3 968 585 euros.

- Reporter l'émission et l'attribution gratuite de BSA au bénéfice de l'ensemble des actionnaires de la Société dont le principe avait été décidé lors de l'opération de juillet 2018, à une date postérieure à l'Assemblée générale 2019 sous réserve de l'adoption d'une nouvelle délégation le permettant.

Le Directoire, dans sa séance du 27 novembre 2018, a, dans ce cadre, décidé :

- d'annuler la décision de principe de l'émission et de l'attribution gratuite de BSA à tous les actionnaires initialement prise lors de la réunion du Directoire du 11 juillet 2018, cette opération étant reportée à une date postérieure à la prochaine Assemblée Générale et sous réserve de l'adoption d'une nouvelle délégation le permettant.
- de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de 3 400 842 euros par émission d'un nombre maximum de 3 400 842 actions ordinaires nouvelles, à souscrire en numéraire au prix de 1,16 euro par action soit une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 3 944 976,72 euros.

3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous prions de trouver ci-après deux tableaux récapitulant la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Membres du Directoire :

Au 31 décembre 2018 et à la connaissance de la société, la liste des mandats et fonctions des membres du directoire était la suivante :

Membres du Directoire	Fonction principale dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés
Patrick ALEXANDRE	Président du Directoire	Vice-Président de l'association BFcare (filiale des industriels de la santé en Bourgogne France Conté)
Isabelle LIEBSCHUTZ	Membre du Directoire	Directeur qualité et réglementaire Directrice Générale Déléguée de Crossject Pharma
Olivier GIRE	Membre du Directoire	Directeur commercial Aucun mandat
Henri DE PARSEVAL	Membre du Directoire	Directeur supply chain Aucun mandat

Nous vous rappelons que les mandats de Monsieur Patrick ALEXANDRE, Monsieur Olivier GIRE, Monsieur Henri de PARSEVAL et Madame Isabelle LIEBSCHUTZ, en qualité de membres du Directoire, ont été renouvelés le 8 mars 2017, pour une durée de quatre années à compter du jour de ladite décision, soit jusqu'au 8 mars 2021.

Monsieur Patrick ALEXANDRE a été rémunéré par la Société au titre de l'exercice 2018 à concurrence d'un montant brut de 156 424,20 € (156 424,20 € en 2017) pour l'exercice de son mandat de Président

du Directoire dont 3 256,20 € (3 256,20 € en 2017) d'avantages en nature, et bénéficie, à l'instar de l'ensemble des cadres-salariés de la société, d'une retraite de l'article 83 du Code général des impôts.

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, il est rappelé que Monsieur Patrick ALEXANDRE bénéficie d'une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Madame Isabelle LIEBSCHUTZ, Monsieur Olivier GIRE et Monsieur Henri DE PARSEVAL sont rémunérés au titre de leurs fonctions salariées, respectivement de :

- Directeur qualité et réglementaire,
- Directeur commercial,
- Directeur supply chain.

Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat.

Il est précisé qu'ils ont été bénéficiaires, avant leur nomination, d'une attribution gratuite d'actions qui ont été attribuées définitivement en septembre 2018.

Membres du Conseil de Surveillance :

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance était composé au 31 décembre 2018 de quatre membres dont un membre indépendant.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice 2018 :

- L'assemblée générale du 17 mai 2018 a procédé au renouvellement de Monsieur Patrice Coissac en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- SNPE (Société Nationale des Poudres et Explosifs) représentée par Philippe SCHLEICHER a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance le 4 septembre 2019.
- Monsieur Jean-François Loumeau a été nommé provisoirement par le Conseil de surveillance du 13 septembre 2018 en remplacement de la SNPE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. La ratification de cette nomination provisoire sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

A la connaissance de la société, la liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2018 était la suivante :

Membres du Conseil de Surveillance	Echéance mandat	Fonction principale dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés
MONNOT Philippe	AG 2021	Président du Conseil de surveillance	Président du conseil d'administration de Gemmes Ventures, Président de Korsair Représentant permanent de Gemmes Ventures, administrateur d'Ecoslops (cotée sur Euronext Growth)
NEMETH Eric	AG 2021	Vice-président du Conseil de surveillance	Gérant de Macen1

Membre indépendant			Co-gérant de GFA Quote d'Or Groupement foncier vinicole Administrateur de Sofival SA Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Amaterrasu Membre du Conseil de Surveillance de Taliance Administrateur de Ares et de Ares Coop Administrateur chez EUROLOCATIQUE
COISSAC Patrice	AG 2022	Membre du Conseil de surveillance	•
LOUMEAU Jean-François	AG 2021	Membre du Conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur indépendant non exécutif de IBL Life • Président exécutif de CIDP • Conseil non exécutif de ORIFARM • Advisory board member de E-SANA • Vice Président non exécutif (M&A) de GALIEN

3. Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

En application des dispositions de l'article L 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous vous précisons qu'il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la société et, d'autre part, une filiale.

Le Conseil de surveillance du 13 septembre 2018 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de conseils entre la Société et le Dr Jean-François LOUMEAU. Cette convention sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Il est rappelé qu'il existe une convention conclue avant l'exercice 2018 dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, à savoir la convention de prestation de conseils sur l'évolution de la stratégie commerciale et industrielle de la Société relative au Système d'injection sans aiguille, conclue entre la société et M. Coissac, qui a été autorisée et conclue au cours d'un exercice antérieur et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

En application des dispositions de l'article L 225-37-4, 3° du Code de commerce, préconisant de présenter aux actionnaires un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, il a été établi un tableau récapitulatif figurant en Annexe I.

ANNEXE I

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2018

Délégations et autorisations donnée au Directoire	Durée de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Utilisation faite au cours de l'exercice 2018
Délégations et autorisation consenties* par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2017			
Délégation de compétence au Directoire pour augmenter le capital <u>par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes*</u>	26 mois (11 ^{ème} résolution)	4.000.000 € (plafond indépendant)	Néant
Délégations et autorisation consenties* par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2018			
Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	26 mois (7 ^{ème} résolution)	4.000.000 € (plafond indépendant)	(1)
Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription <u>par offre au public</u>	26 mois (8 ^{ème} résolution)	3.000.000 € Ce montant s'impute sur celui de la neuvième résolution (placement privé)	Néant
Délégation de compétence au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code	26 mois (9 ^{ème} résolution)	3.000.000 €, limité à 20% du capital par an Ce montant s'impute sur celui de la huitième résolution (offre au public)	Néant

monétaire et financier (placement privé)				
Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription <u>au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</u>	18 mois (10 ^{ème} résolution)	3.000.000 € Plafond indépendant	(2)	
Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription <u>au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise</u>	26 mois (14 ^{ème} résolution)	1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation (plafond indépendant)	Néant	
Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions	38 mois (12 ^{ème} résolution)	60 000 actions de 1 euro de nominal	Néant	
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes	38 mois (13 ^{ème} résolution)	200 000 actions de 1 euro de nominal	Néant	

* sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément à l'article 24 des statuts

- (1) Cette délégation a été utilisée à hauteur de 3 400 842 euros dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription effectuée en décembre 2018
- (2) Cette délégation a été utilisée dans le cadre d'une émission d'obligations convertibles réalisée en juillet 2018, à hauteur d'un montant dépendant du prix de conversion des obligations (valeur la plus basse entre 3,36 € et 90% du plus petit cours moyen pondéré des volumes de l'action sur un jour considéré parmi les trente dernières séances de bourse précédant la date de demande de conversion)

SA CROSSJECT

**6 rue Pauline Kergomard
21000 DIJON**



COMPTES ANNUELS

31 Décembre 2018

Rapport d'activité

Sommaire

1. Bilan Actif	4
ACTIF	4
Actif immobilisé	4
Actif circulant.....	4
2. Bilan Passif	5
PASSIF	5
Capitaux Propres.....	5
Provisions pour risques et charges	5
Emprunts et dettes	5
3. Compte de résultat	6
4. Tableau de flux de trésorerie	8
5. Annexes aux états financiers	9
Note 1. Informations générales	9
Note 2. Evènements marquants	9
Note 3. Principes, règles et méthodes comptables	9
Note 3.1. Frais de recherche et développement	9
Note 3.2. Immobilisations incorporelles.....	9
Note 3.3. Immobilisations corporelles	10
Note 3.4. Immobilisations financières	10
Note 3.5. Stocks et travaux en cours	10
Note 3.6. Créances.....	10
Note 3.7. Valeurs mobilières de placement	10
Note 3.8. Opérations en devises étrangères	10
Note 3.9. Provisions pour risques et charges	10
Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière	10
Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics	11
Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	11
Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel	11
Note 3.14 Subventions reçues.....	11
Note 3.15. Charges de sous-traitance	11
Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	11
Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	11
Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement	11
Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles	11
Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles	12
Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières	12
Note 4.5 Amortissements	12
Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières	12
Note 5. Créances	13
Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé.....	13
Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant.....	13

Note 5.3. Provisions pour dépréciation.....	13
Note 6. Disponibilités	13
Note 7. Charges constatées d'avance et charges à répartir.....	13
Note 8. Capitaux propres.....	13
Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période	13
Note 8.2 Composition du capital social :	14
Note 8.3 Instruments financiers dilutifs.....	14
Note 8.31. BSA.....	14
Note 8.32. BSAANE	14
Note 8.33. Augmentation de capital réservée.....	15
Note 8.34. Actions gratuites	15
Note 8.35. Obligations convertibles	15
Note 8.36. BSA.....	15
Note 8.37. Répartition du capital après dilution.....	15
Note 8. 4 Résultat par action.....	15
Note 9. Avances conditionnées.....	16
Note 10. Provisions pour risques et charges.....	16
Note 11. Echéance des dettes à la clôture.....	16
Note 12. Avances et acomptes reçus	16
Note 13. Charges à payer & écarts de conversion	17
Note 14. Produits constatés d'avance.....	17
Note 15. Produits d'exploitation.....	17
Note 16. Résultat exceptionnel.....	17
Note 17. Impôt sur les bénéfices.....	18
Note 18. Engagements reçus	18
Note 19. Engagements donnés.....	19
Note 20. Parties liées.....	20
Note 20.1. Rémunération des dirigeants.....	20
Note 20.2. Transactions avec les parties liées	20
Note 22. Liste des filiales et participations.....	21
Note 23. Événements postérieurs à la clôture de la période	21

1. Bilan Actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	12 109 792	7 494 644	4 615 149	4 031 405	583 744
Concessions, brevets, droits similaires	20 429 117	20 429 117	-0	-0	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	154 964	118 665	36 299	26 491	9 808
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	75 240		75 240	75 240	
Constructions	3 698 760	372 991	3 325 769	3 499 478	- 173 709
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 006 010	3 428 989	2 577 021	1 895 627	681 394
Autres immobilisations corporelles	700 878	338 608	362 271	293 471	68 800
Immobilisations en cours				753 763	- 753 763
Autres participations	100 000		100 000	100 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 562 230	1 382 230	180 000	694 500	- 514 500
Prêts					
Autres immobilisations financières	55 752		55 752	47 552	8 200
TOTAL (I)	44 892 743	33 565 244	11 327 499	11 417 526	- 90 027
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	1 847 165	323 938	1 523 227	1 201 827	321 400
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	159 351		159 351		159 351
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 210 140		1 210 140	1 410 976	- 200 836
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	579 805		579 805	623 276	- 43 471
. Autres	35 607		35 607	127 721	- 92 114
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	59 153		59 153	164 577	- 105 424
Disponibilités	4 759 625		4 759 625	2 640 718	2 118 907
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	224 765		224 765	129 353	95 412
TOTAL (II)	8 875 611	323 938	8 551 673	6 298 449	2 253 224
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	279 804		279 804		279 804
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	54 048 159	33 889 182	20 158 977	17 715 975	2 443 002

2. Bilan Passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 13 603 370)	13 603 370	8 958 702	4 644 668
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 895 746	27 691 789	-25 796 043
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		39 518	- 39 518
Report à nouveau	-3 132 944	-22 993 283	19 860 339
Résultat de l'exercice	-10 711 626	-7 610 969	-3 100 657
TOTAL (I)	1 654 547	6 085 758	-4 431 211
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	5 195 488	3 747 000	1 448 488
TOTAL (II)	5 195 488	3 747 000	1 448 488
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	124 504	92 792	31 712
TOTAL (III)	124 504	92 792	31 712
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	5 475 884		5 475 884
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 000 000	1 000 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 568 158	2 627 846	- 59 688
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	179 749	295 293	- 115 544
. Organismes sociaux	277 021	301 594	- 24 573
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 712	6 812	- 2 100
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	63 571	41 099	22 472
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 614 000	2 514 000	100 000
Autres dettes	1 344	3 780	- 2 436
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	13 184 438	7 790 425	5 394 013
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	20 158 977	17 715 975	2 443 002

3. Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Varlatlon absolue	%
	France	Export	Total	Total		
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée			645 338	803 957	- 158 619	-19,73
Production immobilisée			2 422 840	2 983 370	- 560 530	-18,79
Subventions d'exploitation			21 272	250 971	- 229 699	-91,52
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			434 438	104 013	330 425	317,68
Autres produits			552	61	491	804,92
Total des produits d'exploitation (I)			3 524 441	4 142 373	- 617 932	-14,92
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			7 658 935	7 370 987	287 948	3,91
Impôts, taxes et versements assimilés			126 078	58 876	67 202	114,14
Salaires et traitements			2 728 268	2 122 951	605 317	28,51
Charges sociales			1 243 836	936 156	307 680	32,87
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 967 944	2 258 663	709 281	31,40
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			323 938		323 938	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges			31 712	17 845	13 867	77,71
Autres charges			589	-1 575	2 164	137,40
Total des charges d'exploitation (II)			15 081 301	12 763 902	2 317 399	18,16
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-11 556 861	-8 621 529	-2 935 332	34,05
Reprises sur provisions et transferts de charges				176 674	- 176 674	-100
Différences positives de change			955	1 115	- 160	-14,35
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			955	177 789	- 176 834	-99,46
Dotations financières aux amortissements et provisions			514 500		514 500	N/S
Intérêts et charges assimilées			222 644	17 534	205 110	N/S
Différences négatives de change			867	450	417	92,67
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de						
Total des charges financières (VI)			738 012	17 984	720 028	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-737 057	159 805	- 896 862	561,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-12 293 918	-8 461 724	-3 832 194	45,29

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	293		293	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 160	139 625	- 138 465	-99,17
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	1 453	139 625	- 138 172	-98,96
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 647	125 501	- 113 854	-90,72
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		292 429	- 292 429	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	11 647	417 930	- 406 283	-97,21
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-10 194	-278 304	268 110	96,34
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 592 486	-1 129 060	- 463 426	41,05
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 526 848	4 459 787	- 932 939	-20,92
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	14 238 474	12 070 756	2 167 718	17,96
RESULTAT NET	-10 711 626	-7 610 969	-3 100 657	40,74
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

4. Tableau de flux de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/18	31/12/17
Résultat net	-10 712,00	-7 611,00
Amortissements et provisions	3 838,00	2 054,00
Plus-values de cession, nettes d'impôts		
Autres produits et charges calculées	-120,00	
Capacité d'autofinancement	-6 994,00	-5 557,00
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 023,00	583,00
(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-8 017,00	-4 974,00
Acquisition d'immobilisations	-3 273,00	-4 248,00
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts		
(2) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 273,00	-4 248,00
Augmentation de Capital	3 461,00	1 667,00
Prime d'émission	544,00	5 745,00
Emprunt Obligataire	7 750,00	
Billets de Trésorerie		-755,00
Dettes sur immobilisations	100,00	-720,00
Avances remboursables	1 448,00	3 457,00
(3) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	13 303,00	9 394,00
Variations de trésorerie (1)+(2)+(3)	2 013,00	172,00
Trésorerie d'ouverture	2 806,00	2 634,00
Trésorerie de clôture	4 819,00	2 806,00

5. Annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales

La société Crossject est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est Parc Mazen-Sully, 6 rue Pauline Kergomard – 21000 Dijon. Les comptes au 31 Décembre 2018 ont été arrêtés par le directoire du 11 Mars 2019 et présentés au conseil de surveillance le 12 Mars 2019.

Note 2. Evènements marquants

- Structuration de la supply-chain industrielle globale
- Une rupture d'approvisionnement d'un composant résolue au second semestre a eu un impact sur les dépôts d'AMM maintenant prévus en 2020
- PreIND meeting avec la FDA concernant ZENEO® Naloxone

Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au plan comptable général Français selon les mêmes règles que celles utilisées à la clôture des exercices précédents en respectant le principe de continuité d'exploitation, compte tenu du soutien continu de ses actionnaires. Avec sa trésorerie actuelle et les différents financements à recevoir en 2019, CROSSJECT estime disposer à ce jour d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des 12 prochains mois.

Ces comptes impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant la période. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des évènements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Note 3.1. Frais de recherche et développement

Depuis l'exercice 2011, l'option pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles des frais de recherche et développement est appliquée dès lors que les critères d'activation sont remplis.

Les frais de développement sont ainsi activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de développement et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable. Ils comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts de sous-traitance liés. Ils sont inscrits à l'actif dès que la société a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée de 4 ans. A chaque clôture, les perspectives de ventes futures sont analysées afin de vérifier qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations ou une revue du plan d'amortissement.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Note 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût historique et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation prévue par la société.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- brevets acquis le 1^{er} Janvier 2002, amortis selon leur nature sur 2, 10 ou 15 ans.
- logiciels de gestion sont amortis sur 1 à 5 ans.
- droits d'utilisation sur une ligne industrielle, amortis sur 18 mois
- frais de développement amortis sur 4 ans

Note 3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition
Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.
L'ensemble des actifs corporels, est amorti selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'utilisation.
Les taux d'amortissement sont compris entre 4 et 25 % à l'exception de certains moules de recherche amortis sur 12 mois

Note 3.4. Immobilisations financières

Elles correspondent aux actions d'autocontrôle issues de la fusion avec la société CIP évaluées au cours du 31 Décembre 2018, et à des dépôts de garantie.

Note 3.5. Stocks et travaux en cours

Le stock est évalué au 31 Décembre 2018 selon la méthode FIFO au coût d'achat ou au coût de production selon la nature des produits.
Le stock de produits semi-finis est déprécié à la clôture de l'exercice selon la qualité de la production.

Note 3.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.
Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif correspondant à la période au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Note 3.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et à un placement de trésorerie. A la clôture de chaque exercice si l'évaluation est inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée. En cas de plus-value latente, le montant n'est pas comptabilisé en produit.

Note 3.8. Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

Note 3.9. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les risques éventuels ou les demandes de tiers dont le management en coordination avec les avocats de la société estime qu'elles ne reposent sur aucun fondement juridique ne donnent pas lieu à provision. (Cf Note 10 renvoi 1)

Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière

La provision relative aux indemnités de départ en retraite figure au passif du bilan. Elle est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière en retenant comme hypothèses :

- Indemnités prévues par la convention de la chimie
- Table de Turn Over nationale
- Table de mortalité provisoire (2013-2015)
- Taux de croissance des salaires de 2%
- Taux d'actualisation de 1,55 %

Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « autres fonds propres – avances conditionnées » (Note 9)

Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société est encore dans sa phase de développement et ne dégage pas encore de revenus récurrents. La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan

Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des reprises de provisions pour risque et charges

Pour déterminer le résultat exceptionnel (Note 16), la société retient la conception issue de la liste de comptes du PCG (230-1).

Note 3.14 Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Note 3.15. Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « valeurs mobilières de placement », « instruments de trésorerie » et « disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les soldes créditeurs bancaires et les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent sont déduits de cette somme lorsqu'ils correspondent à des découverts momentanés.

Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais recherche & développement	9 687	2 423		12 110

Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets	20 004			20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Logiciels'	120	35		155
TOTAL	20 549	35		20 584

Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériels et outill, Disponible LAE	4 516	1 439		5 955
Outillages industriels	51			51
Terrain	75			75
Construction	3 699			3 699
Agencements	304	77		381
Matériels de Bureau	275	45		320
Immobilisations en cours	754		754	
TOTAL	9 674	1 561	754	10 480

Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres en Autocontrôle	1 562			1 562
Titres Crossject Pharma	100			100
Dépôt de garantie	47	8		55
TOTAL	1 709	8		1 714

Note 4.5 Amortissements

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais de recherche et développement	5 655	1 838		7 495
Brevets	20 004			20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Constructions	199	174		373
Logiciels	93	25		118
Matériels et outillages industriels	2 671	758		3 429
Agencements	147	22		169
Matériels de Bureau	139	30		169
TOTAL	29 335	2 848		32 182

Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépréciation des titres en autocontrôle	868	515		1 383
TOTAL	868	515		1 383

Note 5. Créances

Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dépôts de garantie	55		55

Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Taxe sur la valeur ajoutée	579	579	
Débiteurs divers	35	35	
Crédit d'impôt recherche (1) & CICE	1 210	500	710
Charges constatées d'avance			
Total	1 824	1 114	710

(1) La société a cédé des créances de CIR au profit du fonds de titrisation PREDIREC INNOVATION 2020

- Suite à la cession de la créance de 1352 k€ relative au crédit d'impôt 2017 la société a encaissé en juillet 2018 la somme de 945 k€. Le solde sera versé à l'issue de la prescription fiscale et en fonction des résultats du fonds PREDIREC
- La société a perçue une avance de 770 k€ au titre du CIR 2018. Un complément sera encaissé au 1^{er} semestre 2019 à hauteur d'un montant estimé de 500 k€ et le solde sera versé à l'issue de la prescription fiscale et en fonction des résultats du fonds PREDIREC

Note 5.3. Provisions pour dépréciation

La provision comptabilisée correspond à la dépréciation calculée sur les stocks.

Note 6. Disponibilités

Ce poste comprend les comptes à termes les soldes bancaires et le solde espèce du contrat de liquidité.

Note 7. Charges constatées d'avance et charges à répartir

	31/12/2018	31/12/2017
Charges constatée d'avance	279	129

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée. Les charges à répartir correspondent aux frais de structuration de l'emprunt obligataire. Elles sont reprises au fur et à mesure de la conversion.

Note 8. Capitaux propres

Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période

	Capitaux propres à l'ouverture	Augmentation ou diminution affectation capital (1)	affectation résultat 2017	Résultat au 31/12/2018	Capitaux propres à la clôture
Capital	8 958	4 645			13 603
prime d'émission	27 679	1 636	-27 420		1 895
Bons de souscription d'actions	13		-13		
Report a Nouveau	-22 992		19 862		-3 130
Résultat	- 7 611		7 611	-10 711	-10 711
Réserves indisponibles	40		- 40		
Capitaux Propres	6 087	6 281	0	-10 711	1 655

- Cf note 8.2

Note 8.2 Composition du capital social :

Le capital social est composé de 13 603 370 actions ordinaires. (8 958 702 au 31 Décembre 2017)

Capital 31 Décembre 2017	8 958 702
Souscription Décembre 2018	3 400 842
Souscription BSA	13 627
AGA Management	21 000
Conversion OC1	617 895
Conversion OC2	591 304
Capital 31 Décembre 2018	13 603 370

Note 8.3 Instruments financiers dilutifs

Note 8.31. BSA

Nombre de BSA	BSA (1)	BSA2 (2)	BSA3 (3)
Alexandre Patrick	138 026		173 500
Castano Xavière	25 922		52 050
Muller Bérénice	11 052		
Muller Timothée		10 000	
Scientex représentée par Mr Muller Timothée		10 000	121 450
Total	175 000	20 000	347 000

Prix de souscription unitaire	0,01€	0,01€	0,03€
-------------------------------	-------	-------	-------

- (1) L'assemblée générale du 9 Juillet 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 175 000 bons de souscription au prix de 0,01€. Chaque bon donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €. Initialement la durée d'exercice était de 5 ans et les bons étaient incessibles. L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a porté le délai d'exercice à 10 ans et les bons sont devenus cessibles.
- (2) L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 70 000 bons de souscription (BSA2) au prix de 0,01€. L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a constaté la caducité de 13000 de ces bons suite à la démission de ses fonctions de salariés d'un des bénéficiaires. Au cours de la période précédente 37 000 bons ont été exercés (Note 2) . Chaque bon restant (20 000) donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €.
- (3) L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a émis 347 000 bons « BSA management 3 » au prix de 0,03 € conférant à chaque titulaire le droit de souscrire à une action ordinaire au prix d'exercice de 2.77 €. La durée d'exercice est de 10 ans et les bons sont cessibles.

Note 8.32. BSAANE

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé le 18 juin 2014 d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les «BSAANE») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription de un euro.

47 250 BSAANE ont été souscrites par leurs bénéficiaires.

Chaque BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1 action de la société au prix de 10,16 euros, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

Note 8.33. Augmentation de capital réservée

L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a décidé d'une augmentation de capital complémentaire réservée aux titulaires des 175 000 BSA (Note 8.31 – 1) permettant de souscrire au maximum 32 727 actions au prix de un euro. Le directoire a tous pouvoirs pour recueillir les souscriptions le moment venu.

Note 8.34. Actions gratuites

Dans le cadre de l'autorisation consentie au directoire par l'Assemblée Générale du 31 Mars 2016, celui-ci a désigné les bénéficiaires de 59 250 attribuées gratuitement sur un total de 60 000.

La période d'acquisition débute à compter de la décision du Directoire d'attribuer des actions et vient à expiration sous réserve de la réalisation des conditions le :

- 1 septembre 2018 pour 21 000 actions
- 15 Avril 2019 pour 20 250 actions
- 16 Mai 2020 pour 18 000 actions

Un délai de conservation d'un an des actions attribuées gratuitement est prévu,. Ces dernières seront librement cessibles à l'issue.

Au 31 décembre 2018, 21 000 actions ont été acquises et 750 actions gratuites restent à attribuer

Note 8.35. Obligations convertibles

Par placement privé auprès de plusieurs investisseurs européens la société a émis un emprunt obligataire convertible de 5,250 millions d'euros.

Un total de 5 706 522 obligations convertibles ont été souscrites sur la base de 92% de la valeur nominale et ne porteront pas intérêt. Elles viendront à échéance le 11 février 2020.

Au 31 Décembre 2018, 1 602 300 ont été converties donnant accès à 617 895 actions

Par placement auprès de catégorie de personnes, la société a émis un emprunt obligataire convertible de 2,500 millions d'euros.

Un total de 2 717 391 obligations convertibles ont été souscrites sur la base de 92% de la valeur nominale et ne porteront pas intérêt. Elles viendront à échéance le 11 Juillet 2020.

Au 31 Décembre 2018, 869 565 obligations ont été converties donnant accès à 591 304 actions

Note 8.36. BSA

Le 16 février 2018, chaque actionnaire de CROSSJECT a reçu gratuitement un BSA par action détenue. Les titulaires des BSA ont pu exercer et ainsi obtenir des actions de CROSSJECT à compter du 10 avril 2018 et jusqu'au 30 juin 2018 à minuit inclus. Le prix d'exercice des BSA était de 4,50 euro par action. La parité d'exercice établissait que 10 BSA donnaient le droit de souscrire 1 action nouvelle CROSSJECT à 4,50 euro. Au 2 Juillet 2018, 13 627 actions ont été créées suite à l'exercice des BSA. Les BSA non exercés sont caduques.

Note 8.37. Répartition du capital après dilution

L'exercice des BSA (note 8.31), des BSAANE (8.32) , l'augmentation de capital (note 8.33) , l'acquisition des actions gratuites (note 8.34) les obligations convertibles (note 8.35) et les BSA (note 8,36) se traduiraient par la création de 5 484 385 actions.

Le capital serait composé de 19 087 755 actions de € 1,00 de nominal.

Note 8. 4 Résultat par action

	Résultat net de la période	Nombre d'actions		Résultat par action	
		Non Dilué	Dilué	Non Dilué	Dilué
31-déc-18	-10 711	13 603 370	19 087 755	-0,787379 €	-0,56116729
31-déc-17	- 7 611	8 958 702	9 640 979	-0,849561 €	- 0,789464 €

Note 9. Avances conditionnées

Au 31 Décembre 2018 Crossject bénéficie d'avances conditionnées décrites au 3.12.

- 4 945 288 € dans le cadre du programme d'investissements d'Avenir -Projets industriels d'avenir " Appel à projets Générique" accordé le 30 Octobre 2015. Le remboursement est prévu par échéances trimestrielles sur 4 ans à compter du 1r Juin 2019 sauf échec technique ou commercial du projet constaté. (Cf 19.3)
- 250 000 € de la part de BPI

Note 10. Provisions pour risques et charges

	31/12/2017	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	30/06/2018
Provision pour risques (1)					
Provision pour charges (2)	92 792	31 712			124 504
TOTAL	92 792	31 712			124 504

(1) Le 12 juin 2018, la société a reçu une assignation devant un tribunal de commerce en paiement d'une indemnité de fin de contrat et de diverses indemnités accessoires pour un montant total s'élevant à 1 455 414 €. Une audience de procédure est prévue le 12 Décembre 2019

La société déposera ses conclusions dans lesquelles son Avocat opposera une absence de fondement aux diverses demandes indemnitaires.

Aucune date de plaidoirie n'a été fixée pour l'instant.

En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée. (Cf règles et Méthodes Note 3.9)

(2) La provision pour charges couvre les charges d'indemnité pour départ à la retraite, charges sociales comprises

Note 11. Echéance des dettes à la clôture

Echéancier des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	1 000		400	600
Fournisseurs	2 569	2 569		
Dettes fiscales & sociales	524	524		
Autres dettes	2	2		
Dettes sur Immobilisations	2 614	2 614		
Avance reçue (cf note 12)	1 000		1 000	
TOTAL	7 709	5 709	1 400	600

(1) Cf note 24 §3

Note 12. Avances et acomptes reçus

La société a facturé et encaissé une avance sur une option de vente de licence pour un million d'euros relative à l'utilisation du dispositif ZENEO dans une indication choc anaphylactique avec Adrénaline. A ce stade, en l'attente des éléments techniques nécessaires à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, cette somme a été comptabilisée en avance reçue sur commande en cours.

Note 13. Charges à payer & écarts de conversion

Note 13.1. Détail des charges à payer

	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs factures non parvenues	302	62
Congés payés	175	121
Charges sociales sur congés payés	78	55
Provision taxe sur salaires	6	49
Etat Charges a payer	63	42
Total Dettes fiscales et sociales à payer	322	267

Note 13.2. Ecart de conversion – actifs et passifs

Les écarts de conversion actifs correspondent aux pertes de change latentes sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères. Les écarts de conversion passifs correspondent aux gains de change latents sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères.

Au 30 Juin 2018, il n'y a plus de créances ni de dettes libellés en devises. Aucun écart de conversion n'est constaté.

Note 14. Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice.

Note 15. Produits d'exploitation

Note 15.1. Détail du Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2018, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé.

Note 15.2. Production immobilisée

La production immobilisée comptabilisée au cours de la période s'élève à 2 422 840 €.

Note 15.3. Subventions

Les subventions acquises au titre de l'exercice s'élèvent à 21 272 €

- Aides diverses : 21 272 €

Note 15.4. Reprise sur provisions et transfert de charges

Les transferts de charges correspondent essentiellement à des avantages en nature liés à l'utilisation de véhicules.

Les reprises de provision correspondent à la reprise des provisions pour risques relatives aux litiges dont l'issue est devenue définitive au cours de l'exercice.

Note 16. Résultat exceptionnel

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	140
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11	126
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		292

Note 17. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit d'impôt recherche. Le produit correspondant au CIR de la période s'élève à 1 552 k€ (1 352 k€ en 2017)

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 85 183 269 € au 31 Décembre 2018. Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

Note 18. Engagements reçus

Note 18.1 Note 18.1. Contrat de licence Zénéo ® Adrénaline

Le contrat de partenariat, signé le 22 janvier 2013, prévoit le paiement d'une rémunération fixe et forfaitaire de 9 millions d'euros entre la date de signature et la date des autorisations de mise sur le marché Europe et USA. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de un million d'euros au cours l'exercice 2013.

Au 31 Décembre 2018, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.2. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate France

Le contrat, a signé le 19 Juillet 2012, prévoit le paiement d'une rémunération de 1 millions d'euros entre la date de signature et la date de l'obtention du prix. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de 250 k€ d'euros au cours l'exercice 2012.

Au 31 Décembre 2018, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.3. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate Chine

Le contrat, signé le 30 Août 2015, prévoit le paiement d'une rémunération de 3 millions d'euros entre la date de signature et la date d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché en Chine. Aucun versement n'a été reçu

Au 31 Décembre 2018, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.4. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

Conformément à la décision du Premier Ministre du 29 Octobre 2015, Crossject a bénéficié d'un accord de BPI France pour recevoir une aide d'un montant maximum de 6 667 507 € comprenant 210 033 € de subvention et 6 457 474 € sous forme d'avance récupérable. Le calendrier de versement actualisé par l'avenant n°2 du 7 Mars 2018 au contrat est :

	Subvention	Aide remboursable
Montant octroyé	210 033 €	6 457 474 €
nov-15	109 000€	827 000 €
EC 1 : Mars 2017	58 000 €	2 820 000 €
EC 2 : Juillet 2018		1 298 488 €
EC 3 : (1)		543 365 €
EC 4 : (2)	43 033 €	968 621 €

(1) Sous réserve de produire:

- l'accord des autorités réglementaires compétentes pour la réalisation des études de bioéquivalence (nécessaires aux dossiers Europe et USA) pour le Zeneo Naloxone dans l'indication overdose aux opioïdes.

- l'accord des autorités réglementaires compétentes pour la réalisation des études de bioéquivalence (nécessaires aux dossiers Europe et USA) pour le Zeneo Terbutaline dans l'indication de la crise d'asthme.
- Fourniture du rapport « facteurs humains » démontrant la sécurité d'utilisation de Zeneo Midazolam dans l'indication épilepsie, de Zeneo Naloxone dans l'indication overdose aux opioïdes et de Zeneo Terbutaline dans l'indication de la crise d'asthme.
- Ses derniers bilans, comptes de résultats et plan de financement prévisionnels avec la vérification par Bpifrance de la capacité de la société à poursuivre le programme, et mise en place des apports en fonds propres, si nécessaire.

(2) Pas de conditions

Note 18.5 Programmes Eurostars Easy-Inject

Dans le cadre de ce programme, la société recevra en 2019, le solde de la subvention soit 180 000€

Note 19. Engagements donnés

Note 19.1. Sofigexi

Selon le protocole d'accord du 29 septembre 2011 (remplaçant celui du 31 mars 2008), Sofigexi doit percevoir une redevance de 2% du chiffre d'affaires à partir de l'année suivant l'année où Crossject cumule € 15 millions de ventes de dispositifs, redevance plafonnée à € 17 millions. A ce jour aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé à ce titre.

Note 19.2. Indemnités

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, Mr Patrick Alexandre percevra une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Note 19.3. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

L'aide perçue et décrites note 18.2 sera remboursable forfaitairement en quatre années par trimestrialités égales à compter du 30 juin 2019. En cas d'échec technique ou commercial, le remboursement de cette aide ne sera pas exigible.

A compter du dernier remboursement selon l'échéancier ci-dessus, et dès que le chiffre d'affaires et/ou le montant des revenus HT cumulés générés par l'exploitation des produits et services résultants des investissements et/ou intégrant les développements réalisés dans le cadre du projet, sera supérieur ou égal à 40 000 000 € (quarante millions d'euros), la société devra verser pendant 5 ans (cinq ans) un intéressement de 1,5% (un virgule cinq pour cent) desdits chiffres d'affaires ou revenus annuels HT. Ce remboursement complémentaire est plafonné à 4 000 000 € (quatre millions d'euros).

Le cas échéant et dans la limite du montant des aides récupérables effectivement versées, la société devra verser:

- 45% (quarante-cinq pour cent) des produits hors taxes générés par la cessions de titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisés dans le cadre du projet.
- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle issus du projet perçus au cours de l'année calendaire précédente.

En tout état de cause,

- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le remboursement complémentaire est limitée à 15 ans (quinze ans) à compter de la première échéance du remboursement forfaitaire

- Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans (dix ans) à compter du dernier versement de l'aide, le présent contrat sera résilié de plein droit sans autre formalité et la société sera déliée de toute obligation de paiement de retours financiers.

Note 19.4. Acquisition d'un site industriel

Par acte notarié en date du 25 Novembre 2015, la société a acquis un immeuble à construire livré en 2016 pour un prix forfaitaire définitif non révisable et non actualisable de 3 774 000 € HT (Trois millions sept cents soixante quatorze mille euros) payable selon le calendrier ci après :

<i>Versé en 2015</i>	<i>234 000,00 €</i>
<i>Versé en 2016</i>	<i>306 000,00 €</i>
<i>Versement 2017</i>	<i>720 000,00 €</i>
<i>Versement 2018 (1)</i>	<i>1 347 000,00 €</i>
<i>Versement 2019 (1)</i>	<i>1 167 000,00 €</i>
<i>Total</i>	<i>3 774 000,00 €</i>

A défaut de paiement par la société d'une seule échéance de prix aux termes convenus (1), la vente sera résolue de plein droit, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, trente (30) jours après un simple commandement de payer demeuré infructueux et contenant déclaration par le vendeur de son intention d'user du bénéfice de la présente clause. Le tout sans préjudice de l'indemnisation suivante :

- 400.000,00 € dû par la société au VENDEUR à titre d'indemnisation à laquelle s'ajoutera une somme égale à 7,5 % du prix de vente HT par an, calculé prorata temporis à compter de la date de livraison.

(1) La société a obtenu un accord de la société Est Métropole pour décaler d'un an les échéances de 2018 et 2019 relatives au paiement du bâtiment (Cf Note 19.4) moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de 100 k€ en 2018.

Note 20. Parties liées

Note 20.1. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 20.2. Transactions avec les parties liées

Aucune autre transaction n'a eu lieu au 31.12.2018.

Note 21. Effectifs de clôture

Au 31 Décembre 2018, la société employait 72 personnes. (59 Personnes au 31 Décembre 2017)

Note 22. Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales & participations détenues à plus de 50%

Filliales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
CROSSJECT PHARMA	100 000 €	-9 797 €	100	100 000	100 000 €	0	0	0	-13 305 €	0

La société ne détient aucune autre filiale ou participation

Note 23. Événements postérieurs à la clôture de la période

1. La société a régularisé par acte notarié le 8 Février 2019 l'accord obtenu avec la société Est Métropole pour décaler d'un an les échéances de 2018 et 2019 relatives au paiement du bâtiment (Cf Note 19.4) moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de 100 k€ en 2018.
2. Entre le 1^{er} Janvier et le 31 Mars 2019, 3 997 014 OC1 et 1 847 426 OC2 ont été converties donnant respectivement accès à 3 382 104 et 1 441 304 actions.
3. Financement de 1,1 M€ accordé conjointement par Bpifrance et région Bourgogne-France Comté (Communiqué du 4 février 2019) : Bpifrance, Banque Publique d'Investissement et la région Bourgogne Franche Comté, ont accordé conjointement à Crossject un Prêt Innovation R&D et un Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation d'un montant total de 1,1 M€ sur 8 ans avec un différé de remboursement de 3 ans. Ces prêts visent à soutenir la montée en puissance des moyens de production pyrotechnique. Crossject se dote ainsi de ressources financières supplémentaires pour apporter des améliorations technologiques et d'automatisation à ses lignes de production de Gray (fabrication du générateur de gaz et assemblage de l'actionneur ZENEO®) et pour soutenir la future croissance liée à la commercialisation de Zeneo®.

CROSSJECT SA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 decembre 2018)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
CROSSJECT SA
6 Rue Pauline Kergomard
21000 Dijon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CROSSJECT SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les modalités de l'inscription à l'actif des frais de recherche et développement ainsi que

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 3.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

CROSSJECT SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Françoise Garnier-Bel

SA CROSSJECT

**6 rue Pauline Kergomard
21000 DIJON**

COMPTES ANNUELS

31 Décembre 2018

Rapport d'activité

Sommaire

1. Bilan Actif	4
ACTIF	4
Actif immobilisé.....	4
Actif circulant.....	4
2. Bilan Passif	5
PASSIF	5
Capitaux Propres.....	5
Provisions pour risques et charges.....	5
Emprunts et dettes.....	5
3. Compte de résultat	6
4. Tableau de flux de trésorerie	8
5. Annexes aux états financiers	9
Note 1. Informations générales	9
Note 2. Evènements marquants	9
Note 3. Principes, règles et méthodes comptables	9
Note 3.1. Frais de recherche et développement.....	9
Note 3.2. Immobilisations incorporelles.....	9
Note 3.3. Immobilisations corporelles.....	10
Note 3.4. Immobilisations financières.....	10
Note 3.5. Stocks et travaux en cours.....	10
Note 3.6. Créances.....	10
Note 3.7. Valeurs mobilières de placement.....	10
Note 3.8. Opérations en devises étrangères.....	10
Note 3.9. Provisions pour risques et charges.....	10
Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière.....	10
Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics.....	11
Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	11
Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel.....	11
Note 3.14. Subventions reçues.....	11
Note 3.15. Charges de sous-traitance.....	11
Note 3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	11
Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	11
Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement.....	11
Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles.....	11
Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles.....	12
Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières.....	12
Note 4.5 Amortissements.....	12
Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières.....	12
Note 5. Créances	13
Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé.....	13
Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant.....	13

Note 5.3. Provisions pour dépréciation.....	13
Note 6. Disponibilités	13
Note 7. Charges constatées d'avance et charges à répartir.....	13
Note 8. Capitaux propres	13
Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période.....	13
Note 8.2 Composition du capital social :	14
Note 8.3 Instruments financiers dilutifs.....	14
Note 8.31. BSA.....	14
Note 8.32. BSAANE.....	14
Note 8.33. Augmentation de capital réservée	15
Note 8.34. Actions gratuites	15
Note 8.35. Obligations convertibles.....	15
Note 8.36. BSA.....	15
Note 8.37. Répartition du capital après dilution.....	15
Note 8. 4 Résultat par action.....	15
Note 9. Avances conditionnées	16
Note 10. Provisions pour risques et charges	16
Note 11. Echéance des dettes à la clôture.....	16
Note 12. Avances et acomptes reçus	16
Note 13. Charges à payer & écarts de conversion	17
Note 14. Produits constatés d'avance.....	17
Note 15. Produits d'exploitation.....	17
Note 16. Résultat exceptionnel	17
Note 17. Impôt sur les bénéfices.....	18
Note 18. Engagements reçus	18
Note 19. Engagements donnés	19
Note 20. Parties liées.....	20
Note 20.1. Rémunération des dirigeants.....	20
Note 20.2. Transactions avec les parties liées.....	20
Note 22. Liste des filiales et participations.....	21
Note 23. Évènements postérieurs à la clôture de la période.....	21

1. Bilan Actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	12 109 792	7 494 644	4 615 149	4 031 405	583 744
Concessions, brevets, droits similaires	20 429 117	20 429 117	-0	-0	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	154 964	118 665	36 299	26 491	9 808
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	75 240		75 240	75 240	
Constructions	3 698 760	372 991	3 325 769	3 499 478	- 173 709
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 006 010	3 428 989	2 577 021	1 895 627	681 394
Autres immobilisations corporelles	700 878	338 608	362 271	293 471	68 800
Immobilisations en cours				753 763	- 753 763
Autres participations	100 000		100 000	100 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 562 230	1 382 230	180 000	694 500	- 514 500
Prêts					
Autres immobilisations financières	55 752		55 752	47 552	8 200
TOTAL (I)	44 892 743	33 565 244	11 327 499	11 417 526	- 90 027
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	1 847 165	323 938	1 523 227	1 201 827	321 400
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	159 351		159 351		159 351
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 210 140		1 210 140	1 410 976	- 200 836
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	579 805		579 805	623 276	- 43 471
. Autres	35 607		35 607	127 721	- 92 114
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	59 153		59 153	164 577	- 105 424
Disponibilités	4 759 625		4 759 625	2 640 718	2 118 907
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	224 765		224 765	129 353	95 412
TOTAL (II)	8 875 611	323 938	8 551 673	6 298 449	2 253 224
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	279 804		279 804		279 804
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	54 048 159	33 889 182	20 158 977	17 715 975	2 443 002

2. Bilan Passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 13 603 370)	13 603 370	8 958 702	4 644 668
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 895 746	27 691 789	-25 796 043
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		39 518	- 39 518
Report à nouveau	-3 132 944	-22 993 283	19 860 339
Résultat de l'exercice	-10 711 626	-7 610 969	-3 100 657
TOTAL (I)	1 654 547	6 085 758	-4 431 211
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	5 195 488	3 747 000	1 448 488
TOTAL (II)	5 195 488	3 747 000	1 448 488
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	124 504	92 792	31 712
TOTAL (III)	124 504	92 792	31 712
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	5 475 884		5 475 884
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 000 000	1 000 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 568 158	2 627 846	- 59 688
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	179 749	295 293	- 115 544
. Organismes sociaux	277 021	301 594	- 24 573
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 712	6 812	- 2 100
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	63 571	41 099	22 472
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 614 000	2 514 000	100 000
Autres dettes	1 344	3 780	- 2 436
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	13 184 438	7 790 425	5 394 013
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	20 158 977	17 715 975	2 443 002

3. Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Export	Total	Total		
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée			645 338	803 957	-158 619	-19,73
Production immobilisée			2 422 840	2 983 370	-560 530	-18,79
Subventions d'exploitation			21 272	250 971	-229 699	-91,52
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			434 438	104 013	330 425	317,68
Autres produits			552	61	491	804,92
Total des produits d'exploitation (I)			3 524 441	4 142 373	-617 932	-14,92
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			7 658 935	7 370 987	287 948	3,91
Impôts, taxes et versements assimilés			126 078	58 876	67 202	114,14
Salaires et traitements			2 728 268	2 122 951	605 317	28,51
Charges sociales			1 243 836	936 156	307 680	32,87
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 967 944	2 258 663	709 281	31,40
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			323 938		323 938	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges			31 712	17 845	13 867	77,71
Autres charges			589	-1 575	2 164	137,40
Total des charges d'exploitation (II)			15 081 301	12 763 902	2 317 399	18,16
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-11 556 861	-8 621 529	-2 935 332	34,05
Reprises sur provisions et transferts de charges				176 674	-176 674	-100
Différences positives de change			955	1 115	-160	-14,35
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			955	177 789	-176 834	-99,46
Dotations financières aux amortissements et provisions			514 500		514 500	N/S
Intérêts et charges assimilées			222 644	17 534	205 110	N/S
Différences négatives de change			867	450	417	92,67
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de						
Total des charges financières (VI)			738 012	17 984	720 028	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-737 057	159 805	-896 862	581,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-12 293 918	-8 461 724	-3 832 194	45,29

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	293		293	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 160	139 625	- 138 465	-99,17
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	1 453	139 625	- 138 172	-98,96
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 647	125 501	- 113 854	-90,72
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		292 429	- 292 429	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	11 647	417 930	- 406 283	-97,21
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-10 194	-278 304	268 110	96,34
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 592 486	-1 129 060	- 463 426	41,05
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 526 848	4 459 787	- 932 939	-20,92
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	14 238 474	12 070 756	2 167 718	17,96
RESULTAT NET	-10 711 626	-7 610 969	-3 100 657	40,74
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

4. Tableau de flux de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/18	31/12/17
Résultat net	-10 712,00	-7 611,00
Amortissements et provisions	3 838,00	2 054,00
Plus-values de cession, nettes d'impôts		
Autres produits et charges calculées	-120,00	
Capacité d'autofinancement	-6 994,00	-5 557,00
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 023,00	583,00
(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-8 017,00	-4 974,00
Acquisition d'immobilisations	-3 273,00	-4 248,00
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts		
(2) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 273,00	-4 248,00
Augmentation de Capital	3 461,00	1 667,00
Prime d'émission	544,00	5 745,00
Emprunt Obligataire	7 750,00	
Billets de Trésorerie		-755,00
Dettes sur immobilisations	100,00	-720,00
Avances remboursables	1 448,00	3 457,00
(3) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	13 303,00	9 394,00
Variations de trésorerie (1)+(2)+(3)	2 013,00	172,00
Trésorerie d'ouverture	2 806,00	2 634,00
Trésorerie de clôture	4 819,00	2 806,00

5. Annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales

La société Crossject est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est Parc Mazen-Sully, 6 rue Pauline Kergomard – 21000 Dijon. Les comptes au 31 Décembre 2018 ont été arrêtés par le directoire du 11 Mars 2019 et présentés au conseil de surveillance le 12 Mars 2019.

Note 2. Evénements marquants

- Structuration de la supply-chain industrielle globale
- Une rupture d'approvisionnement d'un composant résolue au second semestre a eu un impact sur les dépôts d'AMM maintenant prévus en 2020
- PreIND meeting avec la FDA concernant ZENEO® Naloxone

Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au plan comptable général Français selon les mêmes règles que celles utilisées à la clôture des exercices précédents en respectant le principe de continuité d'exploitation, compte tenu du soutien continu de ses actionnaires. Avec sa trésorerie actuelle et les différents financements à recevoir en 2019, CROSSJECT estime disposer à ce jour d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des 12 prochains mois.

Ces comptes impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant la période. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Note 3.1. Frais de recherche et développement

Depuis l'exercice 2011, l'option pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles des frais de recherche et développement est appliquée dès lors que les critères d'activation sont remplis.

Les frais de développement sont ainsi activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de développement et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable. Ils comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts de sous-traitance liés. Ils sont inscrits à l'actif dès que la société a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée de 4 ans. A chaque clôture, les perspectives de ventes futures sont analysées afin de vérifier qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations ou une revue du plan d'amortissement.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Note 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût historique et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation prévue par la société.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- brevets acquis le 1^{er} Janvier 2002, amortis selon leur nature sur 2, 10 ou 15 ans,
- logiciels de gestion sont amortis sur 1 à 5 ans,
- droits d'utilisation sur une ligne industrielle, amortis sur 18 mois
- frais de développement amortis sur 4 ans

Note 3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

L'ensemble des actifs corporels, est amorti selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'utilisation.

Les taux d'amortissement sont compris entre 4 et 25 % à l'exception de certains moules de recherche amortis sur 12 mois

Note 3.4. Immobilisations financières

Elles correspondent aux actions d'autocontrôle issues de la fusion avec la société CIP évaluées au cours du 31 Décembre 2018, et à des dépôts de garantie.

Note 3.5. Stocks et travaux en cours

Le stock est évalué au 31 Décembre 2018 selon la méthode FIFO au coût d'achat ou au coût de production selon la nature des produits.

Le stock de produits semi-finis est déprécié à la clôture de l'exercice selon la qualité de la production.

Note 3.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif correspondant à la période au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Note 3.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et à un placement de trésorerie. A la clôture de chaque exercice si l'évaluation est inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée. En cas de plus-value latente, le montant n'est pas comptabilisé en produit.

Note 3.8. Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

Note 3.9. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les risques éventuels ou les demandes de tiers dont le management en coordination avec les avocats de la société estime qu'elles ne reposent sur aucun fondement juridique ne donnent pas lieu à provision. (Cf Note 10 renvoi 1)

Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière

La provision relative aux indemnités de départ en retraite figure au passif du bilan. Elle est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière en retenant comme hypothèses :

- Indemnités prévues par la convention de la chimie
- Table de Turn Over nationale
- Table de mortalité provisoire (2013-2015)
- Taux de croissance des salaires de 2%
- Taux d'actualisation de 1,55 %

Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « autres fonds propres – avances conditionnées » (Note 9)

Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société est encore dans sa phase de développement et ne dégage pas encore de revenus récurrents. La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan

Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des reprises de provisions pour risque et charges

Pour déterminer le résultat exceptionnel (Note 16), la société retient la conception issue de la liste de comptes du PCG (230-1).

Note 3.14 Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Note 3.15. Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « valeurs mobilières de placement », « instruments de trésorerie » et « disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les soldes créditeurs bancaires et les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent sont déduits de cette somme lorsqu'ils correspondent à des découverts momentanés.

Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais recherche & développement	9 687	2 423		12 110

Note 4.2 Valeur brute des immobilisations incorporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets	20 004			20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Logiciels'	120	35		155
TOTAL	20 549	35		20 584

Note 4.3 Valeur brute des Immobilisations corporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériels et outill, Disponible LAB	4 516	1 439		5 955
Outillages industriels	51			51
Terrain	75			75
Construction	3 699			3 699
Agencements	304	77		381
Matériels de Bureau	275	45		320
Immobilisations en cours	754		754	
TOTAL	9 674	1 561	754	10 480

Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres en Autocontrôle	1 562			1 562
Titres Crossject Pharma	100			100
Dépôt de garantie	47	8		55
TOTAL	1 709	8		1 714

Note 4.5 Amortissements

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais de recherche et développement	5 655	1 838		7 495
Brevets	20 004			20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Constructions	199	174		373
Logiciels	93	25		118
Matériels et outillages industrie	2 671	758		3 429
Agencements	147	22		169
Matériels de Bureau	139	30		169
TOTAL	29 335	2 848		32 182

Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépréciation des titres en autocontrôle	868	515		1 383
TOTAL	868	515		1 383

Note 5. Créances

Note 5.1 Etat des créances de l'actif Immobilisé	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dépôts de garantie	55		55

Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Taxe sur la valeur ajoutée	579	579	
Débiteurs divers	35	35	
Crédit d'impôt recherche (1) & CICE	1 210	500	710
Charges constatées d'avance			
Total	1 824	1 114	710

(1) La société a cédé des créances de CIR au profit du fonds de titrisation PREDIREC INNOVATION 2020

- Suite à la cession de la créance de 1352 k€ relative au crédit d'impôt 2017 la société a encaissé en juillet 2018 la somme de 945 k€. Le solde sera versé à l'issue de la prescription fiscale et en fonction des résultats du fonds PREDIREC
- La société a perçue une avance de 770 k€ au titre du CIR 2018. Un complément sera encaissé au 1^{er} semestre 2019 à hauteur d'un montant estimé de 500 k€ et le solde sera versé à l'issue de la prescription fiscale et en fonction des résultats du fonds PREDIREC

Note 5.3. Provisions pour dépréciation

La provision comptabilisée correspond à la dépréciation calculée sur les stocks.

Note 6. Disponibilités

Ce poste comprend les comptes à termes les soldes bancaires et le solde espèce du contrat de liquidité.

Note 7. Charges constatées d'avance et charges à répartir

	31/12/2018	31/12/2017
Charges constatée d'avance	279	129

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée. Les charges à répartir correspondent aux frais de structuration de l'emprunt obligataire. Elles sont reprises au fur et à mesure de la conversion.

Note 8. Capitaux propres

Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période

	Capitaux propres à l'ouverture	Augmentation ou diminution du capital (1)	affectation du résultat 2017	Résultat au 31/12/2018	Capitaux propres à la clôture
Capital	8 958	4 645			13 603
prime d'émission	27 679	1 636	-27 420		1 895
Bons de souscription d'actions	13		-13		
Report à Nouveau	-22 992		19 862		-3 130
Résultat	- 7 611		7 611	-10 711	-10 711
Réserves indisponibles	40		- 40		
Capitaux Propres	6 087	6 281	0	-10 711	1 655

- Cf note 8.2

Note 8.2 Composition du capital social :

Le capital social est composé de 13 603 370 actions ordinaires. (8 958 702 au 31 Décembre 2017)

Capital 31 Décembre 2017	8 958 702
Souscription Décembre 2018	3 400 842
Souscription BSA	13 627
AGA Management	21 000
Conversion OC1	617 895
Conversion OC2	591 304
Capital 31 Décembre 2018	13 603 370

Note 8.3 Instruments financiers dilutifs

Note 8.31. BSA

Nombre de BSA	BSA (1)	BSA2 (2)	BSA3 (3)
Alexandre Patrick	138 026		173 500
Castano Xavière	25 922		52 050
Muller Bérénice	11 052		
Muller Timothée		10 000	
Scientex représentée par Mr Muller Timothée		10 000	121 450
Total	175 000	20 000	347 000

Prix de souscription unitaire	0,01€	0,01€	0,03€
-------------------------------	-------	-------	-------

- (1) L'assemblée générale du 9 Juillet 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 175 000 bons de souscription au prix de 0,01€. Chaque bon donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €. Initialement la durée d'exercice était de 5 ans et les bons étaient incessibles. L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a porté le délai d'exercice à 10 ans et les bons sont devenus cessibles.
- (2) L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 70 000 bons de souscription (BSA2) au prix de 0,01€. L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a constaté la caducité de 13000 de ces bons suite à la démission de ses fonctions de salariés d'un des bénéficiaires. Au cours de la période précédente 37 000 bons ont été exercés (Note 2). Chaque bon restant (20 000) donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €.
- (3) L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a émis 347 000 bons « BSA management 3 » au prix de 0,03 € conférant à chaque titulaire le droit de souscrire à une action ordinaire au prix d'exercice de 2.77 €. La durée d'exercice est de 10 ans et les bons sont cessibles.

Note 8.32. BSAANE

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé le 18 juin 2014 d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les «BSAANE») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription de un euro.

47 250 BSAANE ont été souscrites par leurs bénéficiaires.

Chaque BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1 action de la société au prix de 10,16 euros, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

Note 8.33. Augmentation de capital réservée

L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a décidé d'une augmentation de capital complémentaire réservée aux titulaires des 175 000 BSA (Note 8.31 – 1) permettant de souscrire au maximum 32 727 actions au prix de un euro. Le directoire a tous pouvoirs pour recueillir les souscriptions le moment venu.

Note 8.34. Actions gratuites

Dans le cadre de l'autorisation consentie au directoire par l'Assemblée Générale du 31 Mars 2016, celui-ci a désigné les bénéficiaires de 59 250 attribuées gratuitement sur un total de 60 000. La période d'acquisition débute à compter de la décision du Directoire d'attribuer des actions et vient à expiration sous réserve de la réalisation des conditions le :

- 1 septembre 2018 pour 21 000 actions
- 15 Avril 2019 pour 20 250 actions
- 16 Mai 2020 pour 18 000 actions

Un délai de conservation d'un an des actions attribuées gratuitement est prévu. Ces dernières seront librement cessibles à l'issue.

Au 31 décembre 2018, 21 000 actions ont été acquises et 750 actions gratuites restent à attribuer

Note 8.35. Obligations convertibles

Par placement privé auprès de plusieurs investisseurs européens la société a émis un emprunt obligataire convertible de 5,250 millions d'euros.

Un total de 5 706 522 obligations convertibles ont été souscrites sur la base de 92% de la valeur nominale et ne porteront pas intérêt. Elles viendront à échéance le 11 février 2020.

Au 31 Décembre 2018, 1 602 300 ont été converties donnant accès à 617 895 actions

Par placement auprès de catégorie de personnes, la société a émis un emprunt obligataire convertible de 2,500 millions d'euros.

Un total de 2 717 391 obligations convertibles ont été souscrites sur la base de 92% de la valeur nominale et ne porteront pas intérêt. Elles viendront à échéance le 11 Juillet 2020.

Au 31 Décembre 2018, 869 565 obligations ont été converties donnant accès à 591 304 actions

Note 8.36. BSA

Le 16 février 2018, chaque actionnaire de CROSSJECT a reçu gratuitement un BSA par action détenue. Les titulaires des BSA ont pu exercer et ainsi obtenir des actions de CROSSJECT à compter du 10 avril 2018 et jusqu'au 30 juin 2018 à minuit inclus. Le prix d'exercice des BSA était de 4,50 euro par action. La parité d'exercice établissait que 10 BSA donnaient le droit de souscrire 1 action nouvelle CROSSJECT à 4,50 euro. Au 2 Juillet 2018, 13 627 actions ont été créées suite à l'exercice des BSA. Les BSA non exercés sont caduques.

Note 8.37. Répartition du capital après dilution

L'exercice des BSA (note 8.31), des BSAANE (8.32), l'augmentation de capital (note 8.33), l'acquisition des actions gratuites (note 8.34) les obligations convertibles (note 8.35) et les BSA (note 8.36) se traduiraient par la création de 5 484 385 actions.

Le capital serait composé de 19 087 755 actions de € 1,00 de nominal.

Note 8. 4 Résultat par action

	Résultat net de la période	Nombre d'actions		Résultat par action	
		Non Dilué	Dilué	Non Dilué	Dilué
31-déc-18	-10 711	13 603 370	19 087 755	-0,787379 €	-0,56116729
31-déc-17	- 7 611	8 958 702	9 640 979	-0,849561 €	- 0,789464 €

Note 9. Avances conditionnées

Au 31 Décembre 2018 Crossject bénéficie d'avances conditionnées décrites au 3.12.

- 4 945 288 € dans le cadre du programme d'investissements d'Avenir -Projets industriels d'avenir " Appel à projets Générique" accordé le 30 Octobre 2015. Le remboursement est prévu par échéances trimestrielles sur 4 ans à compter du 1^{er} Juin 2019 sauf échec technique ou commercial du projet constaté. (Cf 19.3)
- 250 000 € de la part de BPI

Note 10. Provisions pour risques et charges

	31/12/2017	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	30/06/2018
Provision pour risques (1)					
Provision pour charges (2)	92 792	31 712			124 504
TOTAL	92 792	31 712			124 504

(1) Le 12 juin 2018, la société a reçu une assignation devant un tribunal de commerce en paiement d'une indemnité de fin de contrat et de diverses indemnités accessoires pour un montant total s'élevant à 1 455 414 €. Une audience de procédure est prévue le 12 Décembre 2019

La société déposera ses conclusions dans lesquelles son Avocat opposera une absence de fondement aux diverses demandes indemnitaires.

Aucune date de plaidoirie n'a été fixée pour l'instant.

En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée. (Cf règles et Méthodes Note 3.9)

(2) La provision pour charges couvre les charges d'indemnité pour départ à la retraite, charges sociales comprises

Note 11. Echéance des dettes à la clôture

Echéancier des dettes	Montant tot	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 an
Emprunts bancaires	1 000		400	600
Fournisseurs	2 569	2 569		
Dettes fiscales & sociales	524	524		
Autres dettes	2	2		
Dettes sur Immobilisations	2 614	2 614		
Avance reçue (cf note 12)	1 000		1 000	
TOTAL	7 709	5 709	1 400	600

(1) Cf note 24 §3

Note 12. Avances et acomptes reçus

La société a facturé et encaissé une avance sur une option de vente de licence pour un million d'euros relative à l'utilisation du dispositif ZENEO dans une indication choc anaphylactique avec Adrénaline. A ce stade, en l'attente des éléments techniques nécessaires à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, cette somme a été comptabilisée en avance reçue sur commande en cours.

Note 13. Charges à payer & écarts de conversion

Note 13.1. Détail des charges à payer

	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs factures non parvenues	302	62
Congés payés	175	121
Charges sociales sur congés payés	78	55
Provision taxe sur salaires	6	49
Etat Charges a payer	63	42
Total Dettes fiscales et sociales à payer	322	267

Note 13.2. Ecarts de conversion – actifs et passifs

Les écarts de conversion actifs correspondent aux pertes de change latentes sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères. Les écarts de conversion passifs correspondent aux gains de change latents sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères.

Au 30 Juin 2018, il n'y a plus de créances ni de dettes libellés en devises. Aucun écart de conversion n'est constaté.

Note 14. Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice.

Note 15. Produits d'exploitation

Note 15.1. Détail du Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2018, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé.

Note 15.2. Production Immobilisée

La production immobilisée comptabilisée au cours de la période s'élève à 2 422 840 €.

Note 15.3. Subventions

Les subventions acquises au titre de l'exercice s'élèvent à 21 272 €

- Aides diverses : 21 272 €

Note 15.4. Reprise sur provisions et transfert de charges

Les transferts de charges correspondent essentiellement à des avantages en nature liés à l'utilisation de véhicules.

Les reprises de provision correspondent à la reprise des provisions pour risques relatives aux litiges dont l'issue est devenue définitive au cours de l'exercice.

Note 16. Résultat exceptionnel

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	140
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11	126
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		292

Note 17. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit d'impôt recherche. Le produit correspondant au CIR de la période s'élève à 1 552 k€ (1 352 k€ en 2017)

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 85 183 269 € au 31 Décembre 2018. Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

Note 18. Engagements reçus

Note 18.1. Contrat de licence Zénéo ® Adrénaline

Le contrat de partenariat, signé le 22 janvier 2013, prévoit le paiement d'une rémunération fixe et forfaitaire de 9 millions d'euros entre la date de signature et la date des autorisations de mise sur le marché Europe et USA. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de un million d'euros au cours l'exercice 2013.

Au 31 Décembre 2018, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.2. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate France

Le contrat, a signé le 19 Juillet 2012, prévoit le paiement d'une rémunération de 1 millions d'euros entre la date de signature et la date de l'obtention du prix. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de 250 k€ d'euros au cours l'exercice 2012.

Au 31 Décembre 2018, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.3. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate Chine

Le contrat, signé le 30 Août 2015, prévoit le paiement d'une rémunération de 3 millions d'euros entre la date de signature et la date d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché en Chine. Aucun versement n'a été reçu

Au 31 Décembre 2018, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.4. Programmes Investissements d'avenir – Projets Industriels d'AVENIR (PIAVE)

Conformément à la décision du Premier Ministre du 29 Octobre 2015, Crossject a bénéficié d'un accord de BPI France pour recevoir une aide d'un montant maximum de 6 667 507 € comprenant 210 033 € de subvention et 6 457 474 € sous forme d'avance récupérable. Le calendrier de versement actualisé par l'avenant n°2 du 7 Mars 2018 au contrat est :

	Subvention	Aide remboursable
Montant octroyé	210 033 €	6 457 474 €
nov-15	109 000€	827 000 €
EC 1 : Mars 2017	58 000 €	2 820 000 €
EC 2 : Juillet 2018		1 298 488 €
EC 3 : (1)		543 365 €
EC 4 : (2)	43 033 €	968 621 €

(1) Sous réserve de produire:

- l'accord des autorités réglementaires compétentes pour la réalisation des études de bioéquivalence (nécessaires aux dossiers Europe et USA) pour le Zeneo Naloxone dans l'indication overdose aux opioïdes.

- l'accord des autorités réglementaires compétentes pour la réalisation des études de bioéquivalence (nécessaires aux dossiers Europe et USA) pour le Zeneo Terbutaline dans l'indication de la crise d'asthme.
- Fourniture du rapport « facteurs humains » démontrant la sécurité d'utilisation de Zeneo Midazolam dans l'indication épilepsie, de Zeneo Naloxone dans l'indication overdose aux opioïdes et de Zeneo Terbutaline dans l'indication de la crise d'asthme.
- Ses derniers bilans, comptes de résultats et plan de financement prévisionnels avec la vérification par Bpifrance de la capacité de la société à poursuivre le programme, et mise en place des apports en fonds propres, si nécessaire.

(2) Pas de conditions

Note 18.5 Programmes Eurostars Easy-Inject

Dans le cadre de ce programme, la société recevra en 2019, le solde de la subvention soit 180 000€

Note 19. Engagements donnés

Note 19.1. Sofigexi

Selon le protocole d'accord du 29 septembre 2011 (remplaçant celui du 31 mars 2008), Sofigexi doit percevoir une redevance de 2% du chiffre d'affaires à partir de l'année suivant l'année où Crossject cumule € 15 millions de ventes de dispositifs, redevance plafonnée à € 17 millions. A ce jour aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé à ce titre.

Note 19.2. Indemnités

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, Mr Patrick Alexandre percevra une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Note 19.3. Programmes Investissements d'avenir – Projets Industriels d'AVENIR (PIAVE)

L'aide perçue et décrites note 18.2 sera remboursable forfaitairement en quatre années par trimestrialités égales à compter du 30 juin 2019. En cas d'échec technique ou commercial, le remboursement de cette aide ne sera pas exigible.

A compter du dernier remboursement selon l'échéancier ci-dessus, et dès que le chiffre d'affaires et/ou le montant des revenus HT cumulés générés par l'exploitation des produits et services résultants des investissements et/ou intégrant les développements réalisés dans le cadre du projet, sera supérieur ou égal à 40 000 000 € (quarante millions d'euros), la société devra verser pendant 5 ans (cinq ans) un intéressement de 1,5% (un virgule cinq pour cent) desdits chiffres d'affaires ou revenus annuels HT. Ce remboursement complémentaire est plafonné à 4 000 000 € (quatre millions d'euros).

Le cas échéant et dans la limite du montant des aides récupérables effectivement versées, la société devra verser:

- 45% (quarante-cinq pour cent) des produits hors taxes générés par la cessions de titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisés dans le cadre du projet.
- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle issus du projet perçus au cours de l'année calendaire précédente.

En tout état de cause,

- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le remboursement complémentaire est limitée à 15 ans (quinze ans) à compter de la première échéance du remboursement forfaitaire

- Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans (dix ans) à compter du dernier versement de l'aide, le présent contrat sera résilié de plein droit sans autre formalité et la société sera déliée de toute obligation de paiement de retours financiers.

Note 19.4. Acquisition d'un site Industriel

Par acte notarié en date du 25 Novembre 2015, la société a acquis un immeuble à construire livré en 2016 pour un prix forfaitaire définitif non révisable et non actualisable de 3 774 000 € HT (Trois millions sept cents soixante quatorze mille euros) payable selon le calendrier ci après :

<i>Versé en 2015</i>	<i>234 000,00 €</i>
<i>Versé en 2016</i>	<i>306 000,00 €</i>
<i>Versement 2017</i>	<i>720 000,00 €</i>
<i>Versement 2018 (1)</i>	<i>1 347 000,00 €</i>
<i>Versement 2019 (1)</i>	<i>1 167 000,00 €</i>
<i>Total</i>	<i>3 774 000,00 €</i>

A défaut de paiement par la société d'une seule échéance de prix aux termes convenus (1), la vente sera résolue de plein droit, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, trente (30) jours après un simple commandement de payer demeuré infructueux et contenant déclaration par le vendeur de son intention d'user du bénéfice de la présente clause. Le tout sans préjudice de l'indemnisation suivante :

- 400.000,00 € dû par la société au VENDEUR à titre d'indemnisation à laquelle s'ajoutera une somme égale à 7,5 % du prix de vente HT par an, calculé prorata temporis à compter de la date de livraison.

(1) La société a obtenu un accord de la société Est Métropole pour décaler d'un an les échéances de 2018 et 2019 relatives au paiement du bâtiment (Cf Note 19.4) moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de 100 k€ en 2018.

Note 20. Parties liées

Note 20.1. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 20.2. Transactions avec les parties liées

Aucune autre transaction n'a eu lieu au 31.12.2018.

Note 21. Effectifs de clôture

Au 31 Décembre 2018, la société employait 72 personnes. (59 Personnes au 31 Décembre 2017)

Note 22. Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales & participations détenues à plus de 50%

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
CROSSJECT PHARMA	100 000 €	-9 797 €	100	100 000	100 000 €	0	0	0	-13 305 €	0

La société ne détient aucune autre filiale ou participation

Note 23. Évènements postérieurs à la clôture de la période

1. La société a régularisé par acte notarié le 8 Février 2019 l'accord obtenu avec la société Est Métropole pour décaler d'un an les échéances de 2018 et 2019 relatives au paiement du bâtiment (Cf Note 19.4) moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de 100 k€ en 2018.
2. Entre le 1^{er} Janvier et le 31 Mars 2019, 3 997 014 OC1 et 1 847 426 OC2 ont été converties donnant respectivement accès à 3 382 104 et 1 441 304 actions.
3. Financement de 1,1 M€ accordé conjointement par Bpifrance et région Bourgogne-France Comté (Communiqué du 4 février 2019) : Bpifrance, Banque Publique d'Investissement et la région Bourgogne Franche Comté, ont accordé conjointement à Crossject un Prêt Innovation R&D et un Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation d'un montant total de 1,1 M€ sur 8 ans avec un différé de remboursement de 3 ans. Ces prêts visent à soutenir la montée en puissance des moyens de production pyrotechnique. Crossject se dote ainsi de ressources financières supplémentaires pour apporter des améliorations technologiques et d'automatisation à ses lignes de production de Gray (fabrication du générateur de gaz et assemblage de l'actionneur ZENEO®) et pour soutenir la future croissance liée à la commercialisation de Zeneo®.